

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 1^{ER} MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par visioconférence, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

| | |
|----------------------|-----------------------|
| Mme Lise Trudel | Conseillère siège # 1 |
| Mme Marie-Ève Moisan | Conseillère siège # 3 |
| Mme Sophie Cantin | Conseillère siège # 4 |
| M. Cédric Champagne | Conseiller siège # 5 |
| Mme Nathalie Suzor | Conseillère siège # 6 |

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Était également présente :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 25. Le maire, M. Denis Langlois, souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

56-01-03-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants : 7.4 Paiement à Machinerie Lourdes St-Raymond, 8.4 Accréditation ACQ 8.5 Budget pour le mois d'avril, 8.6 Enregistrement des citoyens au Centre Vacances lac Simon 12.1 Neige sur les toitures des bâtiments municipaux et 12.2 Caucus.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption des procès-verbaux du 18 et du 25 janvier 2021 et du 1^{er} février 2021

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

4- PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT

5- ADMINISTRATION

5.1 Présentation des comptes payés

5.2 Présentation des comptes à payer et des chèques

5.3 Crédit pour les locataires du Gardien et changement de la poignée

5.4 Soumission pour une boîte aux lettres au Centre municipal

5.5 Demande de contribution pour le Gala Louis-Jobin

5.6 Demande de résolution concernant la promotion de la santé mentale

5.7 Autorisation de la directrice générale à utiliser ClicSécur

6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport écrit de l'inspecteur en bâtiment, environnement et permis

6.2 Dérogation mineure — 107, chemin du lac Pont-de-Pierre (lots 5 222 596 et 5 222 567)

6.3 Dérogation mineure — 5, chemin Cloutier (lot 5 222 334)

6.4 Demande pour abattre des arbustes appartenant à la municipalité

7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Rapport de l'inspecteur des travaux publics

7.2 Raccordement de deux terrains de la rue Piché au réseau d'aqueduc et égout

7.3 Raccordement d'un terrain de la rue Lefebvre au réseau d'égout

7.4 Paiement à Machinerie Lourdes St-Raymond

8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport de l'agente du développement communautaire

8.2 Subvention

- 8.3 Paiement en ligne
- 8.4 Accréditation ACQ
- 8.5 Budget pour le mois d'avril
- 8.6 Enregistrement des citoyens au Centre Vacances lac Simon

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10- RAPPORTS DES COMITÉS

11- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- 11.1 Ville de Donnacona — Invitation à participer au déjeuner des gens d'affaires
- 11.2 MAMH — Mise en berne du drapeau du Québec pour la journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
- 11.3 OMHGP — État des résultats

12- VARIA

- 12.1 Neige sur les toitures des bâtiments municipaux
- 12.2 Caucus

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

57-01-03-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 18 ET DU 25 JANVIER 2021 ET DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 18 et du 25 janvier 2021 et du 1^{er} février 2021.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT

ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

Les comptes payés au montant de 97 857.46 \$ sont présentés et annexés au présent procès-verbal.

58-01-03-21

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer au montant de 113 933.34 \$ annexés au présent procès-verbal.

59-01-03-21

CRÉDIT POUR LES LOCATAIRES DU GARDIEN

CONSIDÉRANT QUE des locataires du chalet Gardien ont constaté à leur arrivée que des visiteurs indésirables se sont servis du chalet sans permission;

CONSIDÉRANT QUE lesdits locataires ont dû faire le ménage avant de pouvoir s'installer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'offrir un rabais de 100 \$ sur une prochaine location de chalet à M. Claude Marcotte.

60-01-03-21

SOUMISSION POUR UNE BOÎTE AUX LETTRES AU CENTRE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de doter le Centre municipal d'une boîte aux lettres;

CONSIDÉRANT les quatre soumissions reçues de l'entreprise Serrurerie Portneuf Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus intéressante est celle au coût de 513 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise Serrurerie Portneuf Inc. au coût de 513 \$ plus les taxes applicables;

61-01-03-21

DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE GALA LOUIS-JOBIN

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement de contribuer au gala Louis-Jobin pour un montant de 100 \$.

62-01-03-21

DEMANDE DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « Ressentir c'est recevoir un message »;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale « Ressentir c'est recevoir un message ».

63-01-03-21

AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À UTILISER CLICSÉQUR

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement que Mme Francine Hébert, directrice générale, soit autorisée :

- À INSCRIRE l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À GÉRER l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- À GÉRER l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À REMPLIR les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À CONSULTER le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET PERMIS

Le rapport écrit de M. Théophile Guérault, inspecteur en bâtiment et en environnement, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

64-01-03-21

DÉROGATION MINEURE – 107, CHEMIN DU LAC PONT-DE-PIERRE (LOTS 5 222 596 ET 5 222 567)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'un cabanon de 28'x12' à 1,82 mètre de la marge de recul arrière au lieu de 10 mètres et 8.5 mètres au lieu de 9 mètres de la marge de recul avant (sous-section 7.2.4 du règlement de zonage);

CONSIDÉRANT QUE la sous-section 7.2.4 du règlement de zonage prévoit des normes particulières relatives aux parcelles de terrain servant de complément d'établissement à un terrain construit adjacent à un lac ou à un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 3 de la sous-section 7.2.4 du règlement de zonage prévoit qu'un bâtiment complémentaire doit respecter les marges de recul obligatoires indiquées dans la grille des spécifications;

CONSIDÉRANT QUE la forme (en triangle) du lot 5 222 596 ne permet pas le respect des marges prescrites dans la zone;

CONSIDÉRANT QU'en temps normal le règlement de zonage prévoit, pour l'implantation d'un cabanon, une distance minimale des lignes latérales et arrières de 1 mètre et 1.5 mètre si mur avec ouverture;

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU recommande au conseil municipal par sa résolution # CCU 03-28-01-21 d'accepter la dérogation mineure sous présentation d'un certificat d'implantation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure soit le projet de construction d'un cabanon sur le lot 5 222 596 à 1.82 mètre de la ligne de lot arrière et 8.5 mètres de la ligne de lot avant, à la condition que le propriétaire présente un certificat d'implantation,.

65-01-03-21

DÉROGATION MINEURE – 5, CHEMIN CLOUTIER (LOT 5 222 334)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'un garage isolé d'une dimension de 24'x24' en cours avant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prévoit que les bâtiments complémentaires isolés doivent être situés en cours latérales ou arrière;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation particulière du bâtiment principal sur le lot 5 222 334, fait en sorte que la cour avant s'étend sur une grande partie dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la montagne empêche la construction du garage dans la cour latérale et arrière;

CONSIDÉRANT QUE le comité CCU recommande au conseil municipal par sa résolution # CCU 04-28-01-21 d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur l'implantation d'un garage isolé en cours avant.

66-01-03-21

DEMANDE POUR ABATTRE DES ARBRES APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la demande de M. Daniel Bélanger qui désire implanter une maison préfabriquée sur le lot 5 222 524;

CONSIDÉRANT QUE pour implanter la nouvelle maison, il faudrait couper les arbres situés en bordure du chemin qui appartiennent à la municipalité afin que l'entrepreneur puisse avoir accès au terrain;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'engage à replanter des arbres une fois les travaux effectués;

CONSIDÉRANT QUE le fait de ne pas accéder à cette demande causerait préjudice à M. Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- D'AUTORISER la coupe des arbres appartenant à la municipalité qui sont situés en bordure du 265, chemin du lac Pont-de-Pierre;
- DE PRENDRE note de l'engagement du demandeur à replanter des arbres une fois les travaux effectués.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE L'AGENTE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Moïra Houde-Cotton, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

67-01-03-21

SKI DE FOND

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'OFFRIR des cartes de saison pour les gens voulant devenir membre du Club de ski de fond de St-Léonard à 40 \$ par personne;
- DE MENTIONNER à l'entrée des pistes que le tarif suggéré est de 5 \$.

SUBVENTION

De l'information a été transmise.

68-01-03-21

ACCREDITATION ACQ

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER l'adhésion au cadre de référence de l'Association des camps du Québec;
- D'AUTORISER le paiement de 150 \$ plus taxes.

PAIEMENT EN LIGNE

De l'information est donnée.

69-01-03-21

TOURISME – CARTE GRAPHIQUE

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement de mandater Mme Édith Julien, graphiste, pour faire une carte graphique représentant les attraits touristiques de la municipalité au coût de 150 \$.

BUDGET POUR LE MOIS D'AVRIL

Le fonctionnement du Défi Santé est expliqué.

ENREGISTREMENT DES CITOYENS AU CENTRE VACANCES LAC SIMON

Des publications Facebook et dans le Bulletin municipal seront faites pour inciter les gens qui profitent du Centre Vacances lac Simon à s'enregistrer à leur arrivée.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur des travaux publics, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

70-01-03-21

RACCORDEMENT DE DEUX TERRAINS DE LA RUE PICHÉ AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT la demande de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout de deux terrains situés sur la rue Piché;

CONSIDÉRANT QU'aucune politique n'est en vigueur à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- QUE la municipalité paye pour le salaire des employés de voirie;
- QUE la municipalité installe et fournisse le matériel requis jusqu'aux l'entrées de service desdits terrains;
- QUE les citoyens paient pour le creusage, le remplissage et le compactage;
- QUE la municipalité s'engage à payer l'asphalte requis pour réparer la rue.

RACCORDEMENT D'UN TERRAIN DE LA RUE LEFEBVRE AU RÉSEAU D'ÉGOUT

Le conseil désire attendre le rapport de M. Théophile Guérault, inspecteur en urbanisme, avant de se prononcer sur ce sujet.

PAIEMENT À MACHINERIE LOURDES ST-RAYMOND

Le paiement de la facture ayant été adoptée avec les comptes à payer, aucune résolution supplémentaire ne sera faite.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORTS DES COMITÉS

Mme Lise Trudel parle de la formation qui sera offerte par la Table de concertation des aînés pour mettre en place des sentinelles en gériatrie.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Ville de Donnacona — Invitation à participer au déjeuner des gens d'affaires

MAMH — Mise en berne du drapeau du Québec pour la journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19

OMHGP — État des résultats

VARIA

NEIGE SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Il sera demandé à l'équipe des travaux publics pour faire une tournée afin de s'assurer que les toitures des bâtiments municipaux soient bien dégagées.

CAUCUS

De l'information au sujet des caucus a été donnée.

71-01-03-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement de lever l'assemblée à 21 h 07.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nathalie Naud
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.